

Année universitaire 2025-2026

Déclaration préalable de cumul d'activité

Document à retourner complété et signé,
par courriel à : inspe.smp@univ-tlse2.fr

(loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, articles 25 septies et 25 nonies ; loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020, article 36 ; décret 2021-1424 du 29 octobre 2021)

Rappel : La déclaration doit être transmise au plus tard 15 jours avant le début de l'activité accessoire. Si l'activité accessoire ne correspond pas à l'un des types listés infra, il vous faut formuler une demande d'autorisation de cumul d'activités.

Activité principale à l'UT2J				
NOM prénom :				
Statut		<input type="radio"/> Titulaire	<input type="radio"/> CDI	<input type="radio"/> CDD

Activité accessoire			
Rappel : Une déclaration par activité accessoire, pour une période comprise entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026.			
Identification de l'employeur secondaire			
Type d'activité accessoire (article L.123-3 du Code de l'éducation)	<input type="checkbox"/> Formation initiale et continue		
	<input type="checkbox"/> Recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation		
	<input type="checkbox"/> Orientation, promotion sociale, insertion professionnelle		
	<input type="checkbox"/> Diffusion de la culture humaniste, scientifique, technique et industrielle		
	<input type="checkbox"/> Participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche		
	<input type="checkbox"/> Coopération internationale		
Description de l'activité accessoire			
Périodicité			
Modalités de rémunération	<input type="radio"/> Taux horaire brut		<input type="radio"/> Bénévole
	<input type="radio"/> Forfaitaire		

En signant la présente déclaration, je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Lieu et date :

*Insérez votre signature numérisée
avec la fonction "Remplir et signer"
d'Adobe Acrobat Reader*